

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-793713

15511W

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 9878

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : RAÏSSI ALI

Date de naissance : 07/06/1925

Adresse : 169 n° 1 R. AMANZAH

Tél. : 0669832820

Total des frais engagés :

600

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : RAÏSSI MALIK A. NELIA Age: 100 ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 06/10/2023

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
.....	INP : <input type="checkbox"/>
.....	
.....	
.....	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
<i>Centre de Pathologie et de Radiologie de la Vendée Ibn El Bachar rue Lieutenant Berge Tél (02) 52 20 55 22</i>	15/03/23	P54.5	600,00 DH

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



مختبر التشريح الدقيق ابن النفيس

CENTRE DE PATHOLOGIE IBN ENNAFIS

231AF/1530

Dr. Soumaya ZAMIATI
CENTRE DE PATHOLOGIE
IBN ENNAFIS
Casablanca
Tél : 05 22 20 23 02
Fax : 05 22 20 23 02
Rue Lieutenant Berge
El Lalla Zayna
Casablanca

DEMANDE D'EXAMEN ANATOMOPATHOLOGIQUE

De la part du Docteur : Merrissi / 25 ans

Nom et prénom : Sabiha DAISHI YALIKIRNEZIA Age :

Date du prélèvement : 25/13/23 Réf. antérieure :

Siège et nature du prélèvement : BDM + 2

Renseignements cliniques :

TOANS

Suspicion Neuroblastome

BDM + 2

Cytologie :

- Frottis : Vagin Exocol Endocol Endometre

- Date des dernières règles :

- Autres : Ponction Liquide

- Traitements éventuels :

Date : 25/13/23

Signature : 25/13/23

Dr. Abdelmajid RIFKI

Anatomo-cytopathologiste

Diplômé de l'Académie de Lyon

Ex. enseignant à la Faculté

de Médecine de Casablanca



Pr. Soumaya ZAMIATI

Anatomo-cytopathologiste

Ex. enseignante à la Faculté

de Médecine de Casablanca

مختبر التشريح الدقيق ابن النفيس
CENTRE DE PATHOLOGIE IBN ENNAFIS

FACTURE

REF : FA23001438

Date de facturation 27 / 03 / 2023

Médecin traitant Dr. MERIMI

Patient Bébé Malika Nelia QAISSI

Demande référence H231AR1530

Demande reçu le 25/03/2023

A Payer 600,00 Dhs

coefficient-P 545

Mode de règlement Espèce

Arrêtée la présente facture à la somme de : SIX CENTS DIRHAMS

Pr. S. ZAMIATI

ICE 001808242000088 IF 15200176 INPE 91024752 INPE du Laboratoire 093002954

Dr. Abdelmajid RIFKI

Anatomo-cytopathologiste
Diplômé de l'Académie de Lyon
Ex. enseignant à la Faculté
de Médecine de Casablanca

**Pr. Soumaya ZAMIATI**

Anatomo-cytopathologiste
Ex. enseignante à la Faculté
de Médecine de Casablanca

مختبر التشريح الدقيق ابن النفيس
CENTRE DE PATHOLOGIE IBN ENNAFISReçu le : **25/03/2023**Edité le : **28/03/2023**Âge : **11 mois**Notre réf. : **H231AR1530**Prescripteur : **Dr. MERIMI / Pr. ZAFAD**Patient(e) : **Bébé Malika QAISSI**Organe : **BOM**

(Lésion médiastinale postérieure en sablier avec compression intra canalaire.

Laminectomie. BOM x2)

COMPTE RENDU ANATOMOPATHOLOGIQUE

L'envoi concerne un matériel hémorragique et deux carottes d'allure cartilagineuse mesurant 0,8 et 1,1 cm de long. Ces dernières correspondent à des carottes ostéo-médullaires tangentielles, ayant surtout intéressé le tissu cartilagineux. Les travées osseuses sont régulières délimitant des logettes médullaires abritant un tissu hématopoïétique de richesse normale pour l'âge. Il est fait des trois lignées à différents stades de maturation. Ce tissu est indemne de toute prolifération tumorale. Le matériel hémorragique correspond à un tissu hématopoïétique sans les travées osseuses, de même aspect que sus-décris.

CONCLUSION :

Moelle de richesse normale pour l'âge

Absence d'infiltration tumorale.

Pr. S. ZAMIATI